



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 FÉVRIER 2024, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Hétu à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant l'article 11 du règlement 690-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024.

DONNÉ À CHERTSEY ce 21^e jour du mois de février 2024.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier